Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260720-DEC2026_13-DE

Dinan Lehon

DECISION DU MAIRE N° 2026-13

Objet : Virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de DINAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil municipal en date du 5 octobre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024, et conférant délégation au Maire pour procéder, au titre de la fongibilité, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

Vu la délibération n° 6 du Conseil municipal du 29 avril 2026, approuvant le budget principal et autorisant le Maire à effectuer des virements de crédits de paiement entre chapitres, à l'exclusion des crédits afférents aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 1 546 942,26 euros
- section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 887 020,73 euros

Le solde des enveloppes de fongibilité avant cette décision est le suivant :

Section	Solde de l'enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la fongibilité
Fonctionnement	1 546 942,26€
Investissement	887 020,73 €

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants

Budget	Section	Chapitre	Nature	Opération	Montant
Principal	Investissement	20	2031	056	480 €
Principal	Investissement	20	2031	088	1 300 €

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260720-DEC2026_13-DE

Principal	Investissement	20	2031	0201957	18 100 €
Principal	Investissement	20	2031	0202601	4 320 €
Principal	Investissement	21	2128	0107	-1 300 €
Principal	Investissement	21	21351	085	-14 000 €
Principal	Investissement	23	2313	056	4 100 €
Principal	Investissement	23	2313	0201951	45 320 €
Principal	Investissement	23	2313	0201957	-70 350 €
Principal	Investissement	23	2313	0202401	101 000 €
Principal	Investissement	23	2313	0202601	-90 120 €
Principal	Investissement	23	2315	0201972	-27 500 €
Principal	Investissement	23	2318	056	1 150 €
Principal	Investissement	204	2041582	082	-13 100 €
Principal	Investissement	204	2041582	0201972	40 600 €

Le solde des enveloppes de fongibilité après cette décision est le suivant :

Section	Solde de l'enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la fongibilité
Fonctionnement	1 546 942,26 €
Investissement	670 170,73 €

Décision à transmettre au contrôle de légalité / doit être certifiée exécutoire
L'ordonnateur doit rendre compte de cette décision de virement de crédits au conseil lors de sa plus proche réunion.

A Dinan, le 20/07/2026

Le Maire,
Didier LECHIEN

VILLE DE DINAN (Côtes d'Armor)